



DISTRICT DU CANTAL DE FOOTBALL

Communiqué du Président

Aurillac, le 6 janvier 2022

L'épidémie de COVID 19 qui malheureusement repart à la hausse en ce début d'année 2022 a conduit le gouvernement à prendre toute une série de mesures pour la freiner et ce, au moins jusqu'au 23 janvier inclus.

Le sport n'est pas épargné par ces mesures et je vous renvoie sur le site internet du Ministère des Sports ou notre site internet District pour en prendre connaissance.

Heureusement, en cette période de trêve hivernale, ces mesures ne concernent que peu de matches, essentiellement des matches en retard pour ce qui est des championnats départementaux et coupes départementales, et je remercie les clubs de tout mettre en œuvre pour disputer ces rencontres afin de conserver un calendrier qui, pour l'instant, est déjà assez perturbé à cause de la météo de ce dernier mois. (si des cas COVID se déclarent dans un groupe de joueurs, merci de suivre les protocoles en vigueur qui sont régulièrement mis à jour). Je rappelle également que ces mesures sont aussi applicables lors des entraînements.

Néanmoins, quelques précisions s'imposent :

- Tous les licenciés de plus de 12 ans qui figurent sur la feuille de match doivent présenter un pass sanitaire conforme et qui, naturellement, doit correspondre à l'identité du licencié. Ce pass sanitaire deviendra pass vaccinal pour certaines catégories de licenciés en fonction de leur âge et à une date qui sera fixée par la loi en cours d'examen au Parlement.
- En respectant les jauges maximales autorisées, les spectateurs sont admis dans les stades ou les gymnases, qu'ils soient assis ou debout (incertitude levée après discussion entre l'Etat et la FFF), à condition bien sûr de vérifier chaque fois que c'est possible leur pass sanitaire (puis leur pass vaccinal selon la date fixée).
- Le port du masque est obligatoire pour tous et en tout temps, sauf pendant la pratique effective lors du match pour les joueurs et le coach principal.

- Les autres gestes « barrière » et notamment le respect d'une distance minimum de 1m pour les spectateurs debout et d'un siège sur 2 pour les spectateurs assis restent de rigueur.
- Enfin, aucune buvette, collation, restauration, ...d'aucune sorte ne peuvent être organisées à l'occasion de la rencontre.
- Par ailleurs, il est rappelé que les manifestations non-essentiels du club (vœux par exemple) doivent être annulées ou reportées.

Pour contraignantes qu'elles soient, je remercie tous les officiels et tous les clubs de veiller strictement et en responsabilité au respect de ces consignes, et ce dès les prochains matches, si nous ne voulons pas revivre les fins de saison catastrophiques que nous avons déjà vécues lors des 2 précédentes éditions de nos championnats.

Thierry CHARBONNEL
Président District du Cantal